

Résumé du règlement _____ modifiant le plan d'urbanisme de l'ancienne ville de Kirkland adopté le __ octobre 2002 par le conseil municipal de la ville de Montréal et entré en vigueur le __ octobre 2002

La carte du plan d'urbanisme de l'ancienne ville de Kirkland, intitulée « AFFECTATION DU SOL / LAND USE » est modifié comme suit :

- a) le remplacement d'une partie de l'aire d'affectation « Résidentiel unifamilial détaché » qui correspond à la partie du lot 185-A du cadastre de la paroisse Sainte-Geneviève de Pierrefonds et identifiée par le numéro 1071 149-002 en vertu de la réforme cadastrale, par une nouvelle aire d'affectation « Commercial »;
- b) l'ajout des coefficients d'occupation du sol minimum et maximum, 0,2 et 1, applicables à l'égard de la nouvelle aire d'affectation « Commercial ».